

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION SCOLAIRE et/ou PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE (2022/2023)

Informations destinées à l'ensemble des familles déposant une demande d'inscription à l'école, au service restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire.

Ce dossier unique de demande d'inscription vous permet d'inscrire votre (vos) enfant(s) en une seule fois **et à chaque rentrée scolaire** (pour mise à jour des données) :

- à l'école,
- au restaurant scolaire,
- à l'accueil périscolaire

Le dossier d'inscription est à retourner dûment complété et accompagné des justificatifs demandés, à la Mairie de Migné-Auxances

Tout dossier incomplet ne pourra être traité

I - Pourquoi un dossier unique d'inscription ?

- ✓ Pour faciliter les démarches administratives des familles en allégeant l'ensemble des procédures à respecter lors de chaque inscription.
- ✓ Pour permettre de communiquer une seule fois l'ensemble des informations relatives à leur situation familiale à la mairie.

II - Quelles sont les modalités d'inscription et de fonctionnement ?

A - Inscription scolaire

1 - Inscription

Une inscription scolaire doit obligatoirement être faite pour la rentrée :

- à la maternelle ou CP.
- pour chaque nouvel arrivant.

Pour inscrire votre (vos) enfant(s), il suffit de retourner le présent dossier dûment complété avec les justificatifs demandés à la Mairie.

La Mairie vous fournira ensuite une pré-inscription qui vous sera demandée par le directeur ou la directrice de l'école au moment de l'inscription.

2 – Dérogation

Pour toute demande, veuillez contacter directement la Mairie. Chaque dossier sera étudié en commission au mois de Juin. Les demandes accordées lors de la rentrée en maternelle, doivent-être renouvelées pour l'inscription en CP.

B - Restauration scolaire

1 - Inscription

L'inscription pour la restauration scolaire est obligatoire avant toute fréquentation. Pour inscrire votre (vos) enfant(s), il suffit de retourner le présent dossier dûment complété avec les justificatifs demandés page 3.

2 - Fonctionnement

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment.

La restauration scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis. (Cf Règlement)

Vous pouvez consulter en ligne les menus de la restauration scolaire sur le site internet de la commune (Rubrique : Education & Jeunesse – Restaurant Scolaire - Menus).

3 - PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Les écoles sont en mesure d'accueillir les enfants atteints d'allergies. Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être établi entre la famille, le responsable d'établissement et le médecin scolaire en fonction du protocole médical fourni par l'allergologue. Le PAI est un document administratif, établi uniquement à la demande des parents. Sans instruction officielle, aucun régime alimentaire spécifique ne pourra être pris en compte. (cf Règlement)

C – Accueil périscolaire

1 – Inscription

L'inscription à l'accueil périscolaire est obligatoire avant toute fréquentation. Pour inscrire votre (vos) enfant(s), il suffit de retourner le présent dossier dûment complété avec les justificatifs demandés page 3.

2 – Fonctionnement

L'accueil périscolaire fonctionne pendant l'année scolaire, les jours et heures suivants : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Écoles	Matin	Pause méridienne	Mercredi midi	Soir
Robert Desnos maternelle	7h30 à 8h50	12h00 à 13h35	12h00 à 12h45	16h00 à 19h00
Camille Demarçay	7h30 à 8h50	12h00 à 13h35	12h00 à 12h45	16h00 à 19h00
Robert Desnos élémentaire	7h30 à 8h50	12h00 à 13h35	12h00 à 12h45	16h00 à 19h00
La République	7h30 à 8h50	12h00 à 13h35	12h00 à 12h45	16h00 à 19h00
Victor Schœlcher	7h30 à 8h35	12h00 à 13h35	11h45 à 12h45	15h45 à 19h00
Limbre	7h30 à 8h35	12h00 à 13h50	12h00 à 12h45	16h00 à 19h00 Le vendredi de 15h45 à 19h00

D - La tarification et les modalités de paiement

Les tarifs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire sont basés sur une délibération du Conseil Municipal. Ils sont établis en fonction du Quotient Familial. Le règlement s'effectue à terme échu, pour ce faire une facture sera adressée à chaque famille par la Trésorerie. Le paiement s'effectue, à la réception de la facture en numéraire, par chèque au Trésor public, ou en ligne (Tipi budget).

Tarifs de l'accueil périscolaire au 1^{er} septembre 2022

RANG TARIF	Prix forfait matin		Prix forfait mercredi midi		Prix forfait soir		Tarifs allergies*
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et +	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et +	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et +	
T1 : Jusqu'à 374 €	0,40 €	0,37 €	0,40 €	0,37 €	0,19 €	0,18 €	0,12 €
T2 : De 374,01 à 469 €	0,75 €	0,68 €	0,75 €	0,68 €	0,29 €	0,27 €	0,17 €
T3 : De 469,01 à 659 €	1,08 €	0,97 €	1,08 €	0,97 €	0,60 €	0,55 €	0,32 €
T4 : De 659,01 à 815 €	1,38 €	1,25 €	1,38 €	1,25 €	1,00 €	0,91 €	0,52 €
T5 : De 815,01 à 1 100 €	1,43 €	1,29 €	1,43 €	1,29 €	1,38 €	1,25 €	0,70 €
T6 : De 1 100,01 à 1 350 €	1,60 €	1,44 €	1,60 €	1,44 €	2,06 €	1,85 €	1,03 €
T7 : De 1 350,01 à 1 700 €	1,95 €	1,74 €	1,95 €	1,74 €	2,66 €	2,38 €	1,32 €
T8 : Au-dessus de 1 700 € et hors territoire communautaire	2,37 €	2,15 €	2,37 €	2,15 €	3,43 €	3,09 €	1,71 €

ANNEXE 2 : Tarifs de la restauration scolaire*

Rang tarif	Prix repas normaux	Allergies*
Tarif 0 : jusqu'à 200€	0,40 €	0,20 €
Tarif 1 : de 200,01 à 374€	0,86 €	0,44 €
Tarif 2 : de 374,01 à 469 €	1,18 €	0,60 €
Tarif 3 : de 469,01 à 659 €	2,05 €	1,02 €
Tarif 4 : de 659,01 à 815 €	2,66 €	1,27 €
Tarif 5 : de 815,01 à 1100 €	3,54 €	1,78 €
Tarif 6 : de 1100,01 à 1350 €	4,78 €	2,34 €
Tarif 7 : de 1350,01 à 1700 €	5,21 €	2,60 €
Tarif 8 : Au-dessus de 1700 € et hors territoire communautaire	5,45 €	2,73 €

(*) Repas apporté pour cause d'allergie lourde.

III - Quels justificatifs fournir en cas de changement de situation en cours d'année ?

- ✓ Changement de situation familiale : toutes pièces justificatives d'un changement intervenu dans la situation familiale (naissance, mariage, divorce, droit de garde de l'enfant...).
- ✓ Déménagement : fournir un justificatif du mois dans lequel le déménagement est intervenu.

IV - Quels justificatifs communiquer avec le dossier à chaque nouvelle inscription ?

Les parents doivent joindre au dossier d'inscription les documents énumérés dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Pour inscription Scolaire	Extrait d'acte de naissance avec filiation OU Livret de famille parents + enfants (sur présentation obligatoire en Mairie centrale)
Pour tout dossier	Copie des pages de vaccinations du carnet de santé (avec nom et prénom de l'enfant) ou certificat médical de contre-indication,
	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau, électricité, gaz, quittance de loyer ou bail)
	Attestation récente mentionnant le quotient familial (CAF ou MSA) ou à défaut Avis d'imposition 2021 des personnes vivant au foyer (les 4 pages)
	Parents séparés : Jugement ou document co-signé précisant le mode de garde et la résidence de l'enfant
	Si un des parents a perdu l'autorité parentale : Jugement indiquant la perte de l'autorité parentale

**Cadre réservé à l'administration**

Date d'arrivée	Nom de l'enfant :	QF mère	QF père
		Date :	Date :
	Classe :	QF :	QF :
	Ecole :	Tarif :	Tarif :

FICHE D'INSCRIPTION ET DE RENSEIGNEMENTS

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : F / M Date de naissance : ___/___/___ Lieu de naissance : _____

Adresse de résidence de l'enfant : _____

Ecole demandée : _____ Classe : _____

Responsabilité civile ou assurance scolaire :

Compagnie d'assurance : _____

Numéro de contrat : _____



La couverture en cas de tiers non responsable est à vérifier auprès de votre assurance

RESPONSABLE LEGAL – PERE

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Tél. portable : _____ Tél. professionnel : _____

Adresse mail : _____

N° CAF ou MSA : _____ (A défaut fournir le dernier avis d'imposition)

RESPONSABLE LEGAL - MERE

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____ Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Tél. portable : _____ Tél. professionnel : _____

Adresse mail : _____

N° CAF ou MSA : _____ (A défaut fournir le dernier avis d'imposition)

AUTRE RESPONSABLE LEGAL (personne physique ou morale)Organisme : _____ Autorité parentale : Oui Non

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Tél. portable : _____ Tél. professionnel : _____

Adresse mail : _____

N° CAF ou MSA : _____ (A défaut fournir le dernier avis d'imposition)

FACTURATION UNIQUE

Les familles reçoivent une facture unique qui regroupe la restauration, l'accueil périscolaire et ALSH et ALM (Comberie)

Destinataire de la facture : Père Mère Autre (préciser) _____

En cas de facturation séparée	Temps scolaire		Vacances scolaires	
	Paire	Impaire	Paire	Impaire
Père	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mère	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PERSONNES A APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISEES A PRENDRE L'ENFANT A LA SORTIE

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
 Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Tél. portable : _____ Tél. travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
 Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Tél. portable : _____ Tél. travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
 Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Tél. portable : _____ Tél. travail : _____

Les enfants en maternelle pourront être récupérés par un mineur UNIQUEMENT si les parents fournissent une autorisation écrite avec le dossier d'inscription.

INFORMATIONS PERISCOLAIRES

Accueil périscolaire matin : Oui Non Accueil périscolaire soir : Oui Non
 Restauration scolaire : Oui Non
 Régime spécifique : Repas standard Repas sans porc Repas végétarien (**sans viande, ni poisson**)
 Allergies alimentaires nécessitant l'apport d'un panier repas par les parents (fournir Le PAI dès réception) Oui Non
 Autres allergies : PAI obligatoire si traitement

ENFANT DE LA FAMILLE

Nom	Prénom	Date de Naissance	Scolarisé	Classe
			Oui / Non	
			Oui / Non	
			Oui / Non	
			Oui / Non	

AUTORISATIONS / ATTESTATIONS

- J'autorise les responsables des accueils périscolaires à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- J'autorise mon enfant à quitter seul l'accueil périscolaire : Oui Non
- J'autorise mon enfant à participer à des activités extérieures : Oui Non
 - Déplacements à pied : Oui Non
 - Transports en véhicule : Oui Non
- J'autorise les services de la commune à utiliser, publier et diffuser les propos et l'image de mon enfant sur différents supports de communication de la commune, à l'exclusion de toute exploitation commerciale. Oui Non
- J'atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir la mairie et l'école de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale...)
- Je reconnais également avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif à l'accueil périscolaire et à la restauration scolaire et déclare approuver son contenu et m'engage à m'y conformer.
- Je déclare avoir pris connaissance qu'en l'absence de réponse complète au présent dossier d'inscription, la Mairie de Migné-Auxances pourrait ne pas être en mesure de répondre à ma demande personnalisée d'inscription.
- Je déclare être informé(e) que la mairie de Migné-Auxances collecte ces données au sein d'un traitement informatique, dans l'unique objet de répondre à ma demande personnalisée d'inscription.

Signature du Père**Signature de la Mère**

Date :

Date :